

# ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS MOTONAUTIQUES



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La création de l'Association Nationale des Plaisanciers Motonautiques

#### ANPM

A l'occasion de la fête du nautisme du 12 et 13 mai 2012, a été lancée officiellement l'Association Nationale des Plaisanciers Motonautiques.

Cette association est le résultat d'une réflexion d'un groupement de personnes ayant fait le constat d'un manque de représentativité structurée des plaisanciers motonautiques en France, face à l'évolution rapide et de plus en plus contraignante de la pratique de notre passion.

L'ANPM a pour objet :

- De représenter les Plaisanciers Motonautiques auprès des pouvoirs publics et de toute organisation, tels que les Conseils Maritimes de Façade, les Conseils de Gestion des Parcs Naturels Marin, les zones Natura 2000, les réserves naturelles, les Conseils d'Administration des ports de plaisance et d'une manière générale de toute institution ayant un lien avec la Plaisance Motonautique.
- De promouvoir le tourisme motonautique sur tout le territoire français.
- D'être en relation permanente avec les institutions et les associations environnementales, pour ensemble encourager le respect de l'environnement et promouvoir les initiatives éco-motonautiques.
- De développer et organiser des rencontres motonautiques en concertation avec les pouvoirs publics.
- De participer aux manifestations caritatives en invitant les associations et les particuliers à venir découvrir Le Milieu Marin lors de sorties nautiques encadrées et inviter la population à responsabiliser son comportement dans le but de préserver toujours mieux l'environnement maritime.
- D'informer ses adhérents sur toute la Réglementation Nautique actualisée.

# ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS MOTONAUTIQUES



- D'assister ses adhérents en conseils techniques, en conseils liés à la navigation, et de tout autre conseil ayant un rapport avec La Plaisance Motonautique.
- De collaborer avec les Professionnels du Motonautisme afin de participer aux évolutions techniques et de travailler ensemble sur les perspectives du Nautisme tant français qu'europpéen.
- De participer auprès des organismes concernés aux études visant à améliorer la sécurité du Plaisancier Motonautique.
- De veiller au respect par ses membres de « La Charte Nationale Du Plaisancier Motonautique », document réalisé par l'Association Nationale Des Plaisanciers Motonautiques.

D'ores et déjà l'ANPM compte de nombreux délégués répartis sur toute la France qui œuvrent pour la reconnaissance de la pratique de la Plaisance Motonautique.

L'ANPM compte parmi ses délégués des représentants aux Conseils Maritimes de Façade Sud Atlantique et Nord Atlantique Manche Ouest.

L'ANPM s'adresse aux passionnés par la Plaisance Motonautique, attachés aux libertés d'usage de leur loisir.

L'ANPM est la seule association nationale française exclusivement représentative des Plaisanciers Motonautiques.

Le site internet de l'Association <http://www.anpm.fr/> permettra aux délégués locaux de faire état des dossiers en cours.

Le site internet permet l'adhésion en ligne.

Le bureau de l'ANPM

No d'annonce : **440**

Paru le : **05/05/2012**

Association : **ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS MOTONAUTIQUES (ANPM).**

Identification R.N.A. : **W332013846**

No de parution : **20120018**

Département (Région) : **Gironde (Aquitaine)**

Lieu parution : **Déclaration à la préfecture de la Gironde.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/CREATION**